## République Française COMMUNE de Chazemais

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 003-210300729-20230606-DELIB34\_2023-DE

## Réunion du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le six juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation: 30/05/2023

<u>Ont participé</u>: Le Maire, Christophe LECLERC; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, Les conseillers et conseillères: DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, , GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés</u>: CHEMINOT Anyta (a donné procuration à Thierry CHARRET); KURAST Xavier (a donné procuration à Lionnel THOMAS); JAMET Jérôme (a donné procuration à Christophe LECLERC)

M.GUIGNARD Sébastien, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°34/2023

Maison du garde et grange diagnostics structurel et économiste, étude des sols : recours à des bureaux d'étude – programme investissement  $n^231$ 

**CONSIDÉRANT** les conseils techniques de l'ATDA et de l'architecte Eric FOUQUET, maître d'oeuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONFIRME** la signature de contrats avec des bureaux d'études pour le diagnostic structurel du bâti, la mission économiste et l'étude des sols, dont les dépenses sont prévues en investissement au programme n°231 « Aménagements et travaux centre bourg ».

**DÉCIDE** de confier le diagnostic structurel bâti à ABSIS d'Avermes pour un montant de 1 300 euros HT – 1 560 euros TTC et de confier le diagnostic mission économiste à M.VENUAT Sébastien de Moulins, économiste de la construction, ingénieur conseil, pour un montant de 1 750 euros HT – 2 100 euros TTC. Concernant l'étude géotechnique, APPUISOL de Vallon-en-Sully a fourni un devis d'un montant de 4 480,00 HT – 5 376,00 TTC ; le dossier reste à finaliser.

L'étude portant sur le diagnostic structurel de l'église est en cours ainsi que celle du diagnostic archéologique.

ADOPTE à l'unanimité la délibération de ce jour (11 voix pour)

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 7 juin 2023
Le Maire, M. LECLERC Christophe